



Antennes relais de téléphonie mobile
Compte rendu de la commission de concertation
du 22 février 2021

Présents :

Elus :

Mme Delphine JAMET
Monsieur Stéphane GOMOT

Opérateurs :

Orange : Madame Corinne MARTY
Free Mobile : Monsieur Lilian STURNY
SFR : Monsieur Jérôme PAGES
Bouygues : Monsieur Pascal ROEHRIG

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Philippe LATRILLE (Directeur service Prévention)
Monsieur Didier SECARDIN (Service Santé - Environnement)
Monsieur Christophe TROUILLET (Service Aménagement Numérique du Territoire)
Madame Mylène SAUBIER (Service Santé - Environnement)

Représentant d'association de consommateurs :

Monsieur Marcel SOULETTE représentant « Consommation Logement et Cadre de Vie »

Excusés :

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Jean Philippe GARDERE (Directeur de la Proximité)
Madame Marie Astrid MENDEZ LUIZ (Service Architecture et patrimoine urbain en projet)
Monsieur Jérôme PASSICOS (Chef du service Droit des sols, Direction du Développement et de l'aménagement PT de Bordeaux)

Elus :

Madame Sylvie JUSTOME

Ouverture de la séance par Mme Jamet

Mme Jamet indique que 3 capteurs de mesure des ondes électromagnétiques pris en charge par l'ANFR ont été installés à sa demande sur Bordeaux en décembre 2020.

Il a été décidé que cet observatoire puisse être étendu à l'ensemble du territoire Métropolitain. Le président a ainsi proposé aux différents maires de bénéficier de ce dispositif de mesure, avec l'installation de 30 capteurs supplémentaires, chaque commune ayant le choix du lieu d'implantation du capteur.

Ces capteurs d'ondes sont installés en priorité près de sites bénéficiant d'une importante fréquentation du public ou près de sites sensibles (écoles par exemple...). L'objectif est de recueillir des mesures d'exposition en temps réel afin de pouvoir surveiller sur le long terme, évaluer l'impact des nouvelles antennes 5G sur l'exposition aux ondes de nos concitoyens dans l'agglomération bordelaise.

Le déploiement est en cours. Les premiers résultats de ces mesures sont désormais accessibles par tous, sur le site www.observatoiredesondes.fr.

Mr Sécardin expose les premiers enseignements à en tirer. Pour l'instant, les niveaux de champs relevés n'ont pas montré de variation significative depuis l'allumage progressif de la 5G par les opérateurs. Ceux-ci sont cohérents avec les résultats des mesures réalisées régulièrement par l'ANFR. Les valeurs maxi relevées sont toutes inférieures à 3 V/m. Le maximum d'exposition est mesuré en soirée, vers 19 h 00, le minimum en période nocturne.

Les opérateurs précisent que ces éléments reflètent bien-sûr l'évolution générale du trafic sur 24h00. Mais les pics relevés en soirée peuvent aussi s'expliquer par une « mauvaise connexion » de particuliers à leur domicile (distants des antennes-relais en place). Plus on densifie d'après eux le réseau, moins la puissance d'émission doit être élevée pour obtenir une bonne couverture.

Mme Jamet indique souhaiter que le protocole d'accord soit révisé afin de pouvoir intégrer de nouveaux membres (un représentant de chaque comité de quartier).

Mr Sturny précise que très rares sont les personnes qui se manifestent alors que les DIM sont mis à disposition du public de manière réglementaire depuis de nombreuses années.

Mme Jamet confirme que la ville doit mieux communiquer, que les mairies de quartier transmettent aux bailleurs l'adresse pour consulter les DIM, que ces derniers l'affichent dans les halls d'immeubles...

Mr Roehrig craint que ces dispositions puissent avoir pour effet de bloquer nombres de projets des opérateurs.

Mr Latrille confirme que le futur protocole ne doit pas être bloquant mais doit s'adapter aux souhaits exprimés par la nouvelle majorité municipale.

Mr Sturny demande si BM a l'intention d'assurer la compétence « antennes relais » à la place de chaque commune comme c'est le cas jusqu'à maintenant ?

Mr Latrille précise qu'il ne s'agit pas d'une compétence métropolitaine et que chaque Maire reste responsable sur sa commune.

Mr Roehrig rappelle le souhait des opérateurs de pouvoir étudier des projets d'installations d'antennes sur des bâtiments métropolitains.

Mr Gomot informe que de nombreuses DP sont déposées par des « TowerCo » et s'interroge sur l'opportunité de les intégrer à la commission (aujourd'hui de plus en plus d'infrastructures d'antennes sont devenues la propriété de ces sociétés qui louent ensuite leurs équipements aux opérateurs sous forme de baux pour y installer leurs antennes).

Cette possibilité n'est cependant pas envisageable compte tenu du protocole en vigueur signé avec les opérateurs et de la nécessité de leur conserver toute responsabilité dans la conformité de leurs projets et la communication des DIM.

Mr Sécardin expose ensuite l'actualité en matière de données de santé publique.

L'ANFR a publié les premiers résultats des mesures des DAS « membres » (débit d'Absorption Spécifique), effectuées sur 27 téléphones portables prélevés dans des points de vente en France (140 contrôles sont prévus en 2021 en ciblant en particulier les smartphones 5G).

Jusqu'à présent, la réglementation avait fixé des valeurs limites localisées « tête » et « tronc » seulement. Or depuis juillet 2020, le DAS « membre » est aussi réglementé. Il correspond à l'usage du téléphone contre un membre (dans une poche pantalon ou tenu à la main par exemple). Sa limite est fixée à 4 W/kg pour respecter les prescriptions réglementaires.

Les 27 appareils respectaient tous la valeur limite avec une valeur moyenne égale à 2,29 W/kg.

Mr Pagès précise pour information que la valeur « corps » est fixée à 2 W/kg pour un téléphone portable alors que l'émission générée par les antennes relais ne doit pas pouvoir dépasser 0,08 W/kg (pour correspondre à un champ électromagnétique de 6V/m).

Mme Jamet rappelle ensuite aux opérateurs la nécessité de déposer les DIM suffisamment tôt avant la réunion de la commission (au moins un mois), afin de respecter les prescriptions réglementaires en matière d'information du public (10 jours pour mettre en ligne les DIM reçus et 3 semaines pour recueillir l'avis du public). Elle demande également que dans chaque DIM soient communiquées les photos des sites avant et après projet.

La seconde partie de cette réunion est consacrée à l'examen des projets et à effectuer un point 5 G par opérateur

Rappel : 3 gammes de fréquences différentes vont être utilisées par les opérateurs pour utiliser la 5G, avec des particularités et des échéances différentes (partage des fréquences utilisées actuellement pour la 4G (antennes fixes actuelles), fréquences autour de 3,5 GHz (antennes orientables), fréquences autour de 26 GHz (mini antennes, horizon 2ans minimum...)

Les opérateurs ont déposé 25 DIM pour installer des antennes 5G sur des sites existants (3,5 GHz) ; 7 DIM pour des nouveaux sites (4G/5G) et 4 concernant le partage des fréquences 4G avec les standards de la 5G sur des sites existants (sans modification des antennes et champs émis).

Hormis ORANGE qui prévoit de procéder à l'allumage de ses antennes 5G début mars, les 3 autres opérateurs procèdent à l'allumage progressif depuis une quinzaine de jours.

Projets ORANGE

COMMENTAIRES

ORANGE présente 13 projets de modification de site pour y permettre la mise en service des antennes 5 G dans la bande 3,5 GHz. Un seul nécessite le dépôt d'une DP.

Trois projets sont également présentés pour information concernant l'activation de la 5G sur la bande de fréquence existante 4G 2100 MHz. Cette mise à jour logicielle n'implique aucune modification du système antenne, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences.

Modification de sites pour émettre en 5G

13 projets

9 Rue Edouard Branly:

Hauteur antenne 37,1 m

Pas d'établissements sensibles

11 Rue Sainte Catherine :

Hauteur antenne 24,3 m

Pas d'établissements sensibles

27 Rue Saint Vincent de Paul :

Hauteur antenne 17,5 m

Pas d'établissements sensibles

36 rue Roger Touton :

Hauteur antenne 34,7 m

Pas d'établissements sensibles

38 Rue des Vignes :

Hauteur antenne 20,8 m

Pas d'établissements sensibles

67 Cours de la Marne :

Hauteur antenne 17,7 m

Pas d'établissements sensibles

83 Avenue du Général Leclerc :

Hauteur antenne 26,6 m

Pas d'établissements sensibles

96 cours Alsace Lorraine :

Hauteur antenne 34 m

Pas d'établissements sensibles

158 Rue du Tondu :

Hauteur antenne 17,5 m

Pas d'établissements sensibles

165 Rue Mandron :

Hauteur antenne 33,6 m

Pas d'établissements sensibles

275 rue Blanqui :

Hauteur antenne 22,8 m

Pas d'établissements sensibles

rue de la Benauge Quai Deschamps :

Hauteur antenne 25,3 m

Pas d'établissements sensibles

rue Henri IV Hôpital Saint André :

Hauteur antenne 28,95 m

HOPITAL SAINT ANDRE CHU 1 R JEAN BURGUET

Estimation en pourcentage du niveau de champ reçu par rapport à la norme : 8.50 Estimation en V/m du niveau de champ reçus : 3.50

Sites où la bande de fréquence existante 2100 MHz (4G) va être partagée avec la 5G sans modification significative (sans DP)

103 boulevard JJ Bosc :

Hauteur antenne 31,35 m

Pas d'établissements sensibles

36 rue Roger Touton

Hauteur antenne 34,7 m

Pas d'établissements sensibles

275 rue Blanqui :

Hauteur antenne 22,8 m

Pas d'établissements sensibles

Projets Bouygues

COMMENTAIRES

BOUYGUES présente deux projets de modification de site pour y permettre la mise en service des antennes 5 G dans la bande 3,5 GHz. Un seul nécessite le dépôt d'une DP. Un projet est également présenté pour information concernant l'activation de la 5G sur la bande de fréquence existante 4G 2100 MHz. Cette mise à jour logicielle n'implique aucune modification du système antenne, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences.

Modification de sites pour émettre en 5G

2 projets

38 Rue Lajarte :

Hauteur 19.81 m

Azimuths 0, 100, 240°

DP

Etablissements particuliers

Estimation des antennes à faisceaux fixes Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 150 COURS DE L'YSER 0,121 % 0,05 V/m

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 52 RUE CAZEMAJOR 0,679 % 0,28

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 152 COURS DE L'YSER 0,824 % 0,34

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 152 COURS DE L'YSER 33800 BORDEAUX 0,170 % 0,07.

Estimation des antennes à faisceaux orientables Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables (5G) de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 150 COURS DE L'YSER 33800 BORDEAUX 0.097 % 0,04

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 52 RUE CAZEMAJOR 33800 BORDEAUX 1.115 % 0,46

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 152 COURS DE L'YSER 33800 BORDEAUX 1.309 % 0,54

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 152 COURS DE L'YSER 33800 BORDEAUX 0.121 % 0

84 Rue Camille Sauvageau :

Pas de DP

Pas d'établissements sensibles

Sites où la bande de fréquence existante 2100 MHz (4G) va être partagée avec la 5G sans modification significative (sans DP)

Projets FREE

COMMENTAIRES

FREE présente 10 projets de modification de site pour y permettre la mise en service future des antennes 5 G dans la bande 3,5 GHz. 6 nécessitent le dépôt d'une DP.

4 nouveaux projet (4G/5G) sont également présentés. 3 nécessitent encore le dépôt d'une DP.

Modification de sites pour émettre en 5G

projets

11 rue Georges Barrès:

ni établissements sensibles ni DP

19 rue Haut-Brion :

pré-DIM validé par la commission du 19/06/2020

DP accordée

Pas d'établissements sensibles

20 rue Paul Antin :

projet initial avec 6 antennes validé par la commission du 20/06/2019.

DP accordée

Faisceau fixe

Ecole Maternelle Paul Antin 3, rue Paul Antin Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 1,78 V/m soit 4,94 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Ecole Élémentaire Somme 286-294 Cours de la Somme Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 1,40 V/m soit 3,88 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Faisceau orientable

Ecole Maternelle Paul Antin 3, rue Paul Antin Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 1,1 V/m soit 1,80 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Ecole Élémentaire Somme 286-294 Cours de la Somme Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 0,80 V/m soit 1,31 % par rapport à la valeur limite réglementaire

38 rue des Vignes :

DP nécessaire

Pas d'établissements sensibles

44 Boulevard Georges V :

DP nécessaire

Pas d'établissements sensibles

53 rue Sauteyron :

DP nécessaire

Pas d'établissements sensibles

90 rue Pierre Trébod :

DP nécessaire

Pas d'établissements sensibles

106 rue Malbec :

projet initial avec 6 antennes validé par la commission du 20/06/2019.

DP accordée

Faisceau fixe

CCAS – Résidence Personnes Agées Billaudel 112, rue Malbec Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 1,75 V/m soit 4,86 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Hôpital de Jour Centre Santé Mentale MGEN 116, rue Malbec Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 2.95 V/m soit 8,19 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Maison de Quartier Union Saint-Jean 97, rue Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 2,32 V/m soit 6,44 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Faisceau orientable

CCAS – Résidence Personnes Agées Billaudel 112, rue Malbec Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 1,2 V/m soit 1,2 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Hôpital de Jour Centre Santé Mentale MGEN 116, rue Malbec Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 2 V/m soit 3,28 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Maison de Quartier Union Saint-Jean 97, rue Malbec Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises en 2 V/m soit 3,28 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Rue du Grand Barail :

projet initial avec 6 antennes validé par la commission du 13/02/2020.

DP accordée

Pas d'établissement sensible

rue Suffren :

DP nécessaire

Pas d'établissements sensibles

Nouveau site 4G 5G

20 rue Pierre Trébod :

DP

Hauteur antennes 73 m

Faisceau fixe

Collège du Grand-Parc 25, rue Pierre Trébod Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises : 0,45 V/m Soit 1,25 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Faisceau orientable

Collège du Grand-Parc 25, rue Pierre Trébod Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises : 0,34 V/m Soit 0,56 % par rapport à la valeur limite réglementaire

31 rue Jean-Jacques Rousseau :

DP

Hauteur antennes 73 m

Pas d'établissements sensibles

72 rue de Canolle :

DP déjà obtenue (société Hivory propriétaire des infrastructures)

Hauteur antennes 21,6 m

Faisceau fixe

Groupe Hospitalier Pellegrin Place Amélie Raba Léon Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises : 2,45 V/m Soit 6,80 % par rapport à la valeur limite réglementaire (voir remarque °)

Faisceau orientable

Groupe Hospitalier Pellegrin Place Amélie Raba Léon Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises : 2,22 V/m Soit 3,64 % par rapport à la valeur limite réglementaire

121 avenue d'Arès :

DP

Hauteur antennes 13.50 m

Faisceau fixe

Clinique Saint Augustin 114 Avenue d'Arès Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises : 3,2 V/m Soit 8,88 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Faisceau orientable

Clinique Saint Augustin 114 Avenue d'Arès Valeur totale du champ pour toutes les fréquences émises : 3,8 V/m Soit 6,22 % par rapport à la valeur limite réglementaire

Projets SFR

COMMENTAIRES

SFR présente 3 projets de nouveaux sites (4G/5G). Chacun nécessite le dépôt d'une DP.

Nouveau site 4G 5G

3 projets

3 Rue du Docteur Gabriel Pery :

DP

Hauteur antenne 19 m

Pas d'établissements sensibles

7 rue Léonce Peyrecave :

DP

Hauteur antenne 17,5 m (habitation)

Pas d'établissements sensibles

Parc des expositions :

DP

Hauteur antenne 15,27 m (candélabre)

Pas d'établissements sensibles

L'ensemble des projets respecte les prescriptions réglementaires applicables aux antennes en matière de santé publique.

La ville sollicitera autant que nécessaire auprès de l'ANFR les mesures nécessaires afin de vérifier les niveaux de champs émis après mise en service des sites.